■ **Fondation Solange A. Bussard Bosc**, à Gruyères. Nouvelle fondation. Date de constitution de la fondation: 2 septembre 2002. But: apporter une aide financière aux jeunes de moins de 25 ans de situation économique modeste, domiciliés dans la Commune de Gruyères, et de préférence originaires de Gruyères. Cette aide sera allouée principalement pour financer des activités extra-scolaires propres à favoriser le développement culturel et professionnel des bénéficiaires. La fondation compte deux organes, soit: a) le conseil de fondation, b) l'organe de contrôle. Conseil de fondation: 3 membres au moins. Danielle Solange Falk-Bussard, de Lupfig, à Stans, présidente; Jeanine Doutaz-Bussard, de Gruyères, à Gruyères, vice-présidente; Benoît Doutaz, de Gruyères, à Bulle, trésorier et secrétaire; Christian Bussard, de Gruyères, à Pringy, membre. Le conseil de fondation se complète et se recrute par voie de cooptation. La fondation est engagée par la signature collective à deux de la présidente ou de la vice-présidente du conseil de fondation avec un autre membre dudit conseil. La présidente et la vice-présidente peuvent signer ensemble. Adresse de la fondation: Secrétariat communal, rue du Bourg 33, 1663 Gruyères.
Journal no 420 du 10.09.2002
(00648522)